

Bienvenue au Foyer International des Etudiantes dont la mission est
L'accueil et l'échange entre les étudiantes de toutes nationalités.

RÈGLEMENT & SERVICES STAGIAIRES

I. RÉSERVATIONS & FRAIS DE SÉJOUR

Quelques places en long séjour sont réservées pour des étudiantes-stagiaires.

ART.I.1 RESERVATIONS

Les demandes de réservations sont traitées dans l'ordre d'arrivée en fonction des places disponibles. Les candidates doivent fournir une convention de stage émanant d'un organisme d'enseignement supérieur pour pouvoir bénéficier du tarif stagiaire. Pour toute réservation, il est demandé de verser des arrhes d'un montant correspondant à 30% des frais d'hébergement du premier mois remboursables jusqu'à deux semaines avant le début du séjour. En cas d'annulation de la réservation moins de deux semaines avant le début du séjour, aucun remboursement n'est possible.

ART.I.2 FRAIS D'HEBERGEMENT

Le tarif mensuel s'applique du 1^{er} au 30 ou 31 du mois. Pendant la période été, du 1^{er} juin au 30 septembre, le séjour comprend le petit déjeuner et le tarif est majoré. Pour les arrivées ou départs en cours de mois, le foyer applique le tarif par nuit ou le tarif mensuel selon ce qui revient le moins cher pour vous. Il n'est pas possible de payer un « demi-mois » ou par semaine comme stagiaire. Le tarif passager étant plus élevé que le tarif stagiaire, il vous revient quelquefois moins cher de payer le mois entier au tarif stagiaire, même si vous partez quelques jours avant.

ART.I.3 PAIEMENTS

Les stagiaires doivent régler leur chambre **entre le 1^{er} et le 10 de chaque mois**. En cas d'absence pendant un week-end ou pendant les vacances, le mois reste dû intégralement.

Les règlements se font aux bureaux de l'entresol ou à la réception par chèque, par carte bancaire, ou en espèces. Vous pouvez aussi régler par virement mensuel à notre banque dont les coordonnées sont :

Intitulé :	FOYER INTERN ETUDIANTES
Adresse Banque :	Société Générale SG Paris Saint Michel 10 rue Thenard 75005 Paris
RIB :	30003 03085 00037263478 69
N° IBAN :	FR76 3000 3030 8500 0372 6347 869
BIC/SWIFT	SOGEFRPP

Les éventuels frais et commissions retenus sur votre chèque ou votre virement seront à votre charge.

ART.I.4 DEPARTS

Aucun délai de préavis n'est requis, mais nous vous demandons d'informer le foyer de votre date de départ dès que vous la connaissez.

ART.I.5 PROLONGATIONS DE SEJOUR

Les prolongations de séjour sont accordées selon les disponibilités.

Le règlement intérieur a pour but de préserver un cadre de vie harmonieux.
Il appartient aux résidentes de veiller au respect de ces règles et à l'application des principes de vie collective.
Toute personne qui perturbera le bien-être de la collectivité sera mise à la porte



II. RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ART. II.1 HORAIRES ET ACCES

Le foyer est accessible 24/7. Lorsque l'accueil n'est pas assuré par un membre du personnel, les portes sont verrouillées par contrôle d'accès. Un personnel de garde est toujours joignable.

Le jour d'arrivée, la chambre est disponible à partir de 16h. Le jour du départ la chambre doit être libérée avant 10h.

ART. II.2 CLE

La clé de votre chambre est personnelle, vous la gardez toute la durée de votre séjour. Il est interdit de confier votre clé de chambre à qui que ce soit, **y compris famille et amis**. Fermez toujours votre porte à clé quand vous quittez votre chambre.

Toute perte sera facturée 30€.

ART. II.3 VISITES

Elles sont autorisées de 9h à 22h, en nombre limité.

Vos visiteurs doivent OBLIGATOIREMENT vous demander et déposer une pièce d'identité à la réception.

Ils ne sont pas autorisés à rester dans votre chambre ni dans les autres espaces communs du Foyer (bibliothèque, solarium, terrasse) en votre absence et doivent quitter le Foyer **au plus tard avant 22h**.

Vous êtes responsable du bruit ou des dégâts que peuvent causer vos visiteurs.

Personne de l'extérieur n'est autorisé à passer la nuit au Foyer sans en avoir reçu l'accord de l'administration et être enregistré à la réception, selon les disponibilités (**personne n'est autorisé à dormir dans votre chambre**). La personne devra alors acquitter le prix de la nuit au tarif "passager."

ART. II.4 ABSENCES

Les stagiaires doivent remplir une fiche de sortie pour toute absence supérieure à une journée.

ART. II.5 BRUIT

Les passagers, stagiaires et résidentes doivent observer le silence le plus strict entre 22h. et 8h. du matin.

Si vous êtes gênée par du bruit dans le Foyer, n'hésitez pas à le signaler à la réception afin que l'on intervienne aussitôt: vous rendez service à tout le monde.

Le climat du Foyer doit permettre à chacune de poursuivre ses études et de se reposer dans de bonnes conditions.

ART. II.6 HYGIENE ET PROPRETE

Le Foyer n'étant pas un hôtel, vous êtes responsable de l'entretien de votre chambre et de la collecte des déchets ménagers et du tri (plastique, papier, verre). Vous devez conserver votre nourriture dans des boîtes hermétiques.

Il est interdit de laver et de faire sécher du linge dans les chambres, d'y faire la cuisine, de fixer des documents sur les murs en dehors des panneaux de liège. En outre il n'est pas permis d'y garder des animaux.

Le personnel est autorisé à visiter les chambres pour en vérifier le bon entretien et y faire tous travaux nécessaires.

ART. II.7 DEGRADATIONS

Toute dégradation dans votre chambre ou dans les parties communes entraînera une facturation correspondant aux frais de remise en état ou remplacement.

ART. II.8 SECURITE ET ALARME

Toute flamme, tout appareil de chauffage ou de cuisine (plaques chauffantes, appareils de cuisson à vapeur, grille-pain, résistances de toutes sortes, camping gaz, etc.) **ainsi que les bougies** sont strictement interdits dans les chambres. Il est aussi interdit de s'asseoir sur le rebord des fenêtres et d'y déposer ou suspendre des objets.

En cas de feu l'alarme générale se déclenche et les personnes résidant au foyer doivent quitter leur chambre **immédiatement**, dans le calme et sans utiliser l'ascenseur.

ART. II.9 TABAC , ALCOOL ET DROGUE

Il est interdit de fumer dans tout le bâtiment.

Quiconque sera sous l'emprise de l'alcool ou en possession de substances illégales sera expulsé immédiatement.

ART. II.10 TABAC

Il est interdit de fumer dans toutes les parties communes du Foyer. Cela est toléré dans les chambres individuelles.

ART. II.11 DONNEES PERSONNELLES

Les données personnelles collectées dans le cadre de la réservation et du séjour sont susceptibles d'être conservées sans limite de durée. Vous avez un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données vous concernant.

En plein cœur de Paris, Le Foyer vous offre un cadre de vie agréable et fonctionnel.
Le personnel du Foyer est à votre écoute pour répondre à vos besoins.

III. SERVICES

INTERNET

Le réseau sans fil permet un accès internet gratuit partout dans le Foyer, y compris dans les chambres.
Toute navigation sur internet doit respecter les lois en vigueur. Le téléchargement illégal et les actions de nature raciste, pornographique, ou criminelle peuvent entraîner des poursuites en justice et votre expulsion immédiate du Foyer.
Il est de la responsabilité de chacune d'assurer la sécurité de son ordinateur.
Le Foyer décline toute responsabilité en ce qui concerne :

- les dommages éventuels provoqués par des virus informatiques.
- le paiement d'amendes ou les poursuites en justice pour les usages illégaux d'internet.

ESPACES COMMUNS

TERRASSE ET « SOLARIUM »: 7ème étage, ouverts de 9h à 22h30
BIBLIOTHEQUE: 5ème étage, ouverte 24/24 pour les résidentes du Foyer ; prêt du lundi au vendredi de 14h à 18h.
SALLES DE TRAVAIL ET SALLES POUR CONVERSATIONS SKYPE, TEL ETC.: à l'entresol
CUISINES: du 1^{er} au 5^e étage, plaques électriques, fours microondes et traditionnel, grille-pain. *Vaisselle non fournie.*
DOUCHES: du 1^{er} au 5^e étage ; 7^e étage
SOUS-SOL: espace détente, salle de sport, salle de musique, laverie
MACHINES A LAVER ET SECHE-LINGE: 1er sous-sol
LOCAL POUCELLE: au rez-de-chaussée

CHAMBRES

REFRIGERATEUR: un dans chaque chambre.
DRAPS: *NON FOURNIS*
MENAGE: fait une fois par mois
ENTRETIEN COURANT (ex: ampoule électrique grillée, lavabo bouché, etc.): signaler tout problème à la réception.

RECEPTION

SECHOIR A CHEVEUX
FERS A REPASSER
CADDIE
ASPIRATEUR
PLACARDS: pour la location de placards supplémentaires, s'adresser à la réception le matin.
BAGAGERIE: dépôt et retrait des valises sur rendez-vous, s'adresser à la réception. Tout bagage non repris au départ sera jeté.

HEBERGEMENT TEMPORAIRE DES VISITEURS

Les visiteurs doivent acquitter le prix de la nuit au tarif « passager » en vigueur. D'octobre à mai, le Foyer n'héberge pas les hommes.

REGLEMENTS

Sont acceptés les règlements par chèque, virements, carte bancaire ou espèces.

Intitulé :	FOYER INTERN ETUDIANTES
Adresse Banque :	Société Générale SG Paris Saint Michel 10 rue Thenard 75005 Paris
RIB :	30003 03085 00037263478 69
N° IBAN :	FR76 3000 3030 8500 0372 6347 869
BIC/SWIFT	SOGEFRPP
<i>Les éventuels frais et commissions retenus sur votre chèque ou votre virement seront à votre charge.</i>	

Covid - 19 - Les informations contenues dans ce document sont susceptibles d'être modifiées en fonction de l'évolution de la situation.

BON SÉJOUR !



Foyer
International
des Etudiantes

93, boulevard Saint-Michel
75005 Paris
T. +33 1 43 54 49 63
F. +33 1 43 54 23 45
www.fie.fr